



N° 1601 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 13 septembre 2023

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire met à la disposition du gouvernement béninois au titre de l'année académique 2023-2024, trois (03) bourses d'études supérieures de niveau licence en **Gestion Hôtelière et touristique** à l'Ecole Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger.

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ **Au Bénin**

Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

- s'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation, un complément de bourse de cinquante mille (50 000) francs CFA par mois à envoyer directement au bénéficiaire de la bourse et transmettre la preuve au mail du secrétariat (secretariat.dbau@gouv.bj) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) après chaque opération ;
- être en mesure d'effectuer dans les meilleurs délais les formalités de visa à Abuja (Nigéria).

✓ En Algérie

- se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la Partie algérienne.

I- Conditions d'admission

Les conditions d'admission aux bourses sont les suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- être âgé de 18 ans et 27 ans ;
- être titulaire du baccalauréat C, D, B, G2 et G3 de l'année 2022 ou 2023 ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin.

II- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte les pièces ci-après :

1. une (01) copie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite au baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent ;
2. une (01) copie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
3. une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou tout document tenant lieu ;
4. une (01) copie légalisée du passeport ou de la carte nationale d'identité ;
5. une (01) photo d'identité récente ;
6. une copie légalisée du certificat de nationalité ;
7. un (01) formulaire de déclaration sur l'honneur ;
8. un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies infectieuses et/ou contagieuses et que le candidat est apte à suivre la formation qui lui sera dispensée ;

9. l'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
10. l'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, la quittance des frais d'étude de dossier payable au Trésor public et le certificat médical sont placés dans une première chemise dossier. Une seconde chemise dossier doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

La date limite de dépôt de dossier est fixée au lundi 18 septembre 2023 à 12 heures 00 minute.

NB :

- Le formulaire de déclaration sur l'honneur est joint au présent communiqué ;
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- La version numérique du dossier de candidature doit être déposé sur le mail secretariat.dbau@gouv.bj de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère